



Communiqué de presse du 4 mars 2009

## Les deux-roues motorisés exclus de la procédure VE mais intégrés dans un Grenelle

Mardi 3 mars, Madame Michèle Merli, déléguée interministérielle à la Sécurité Routière, a reçu la FFM<sup>1</sup>, la FFM<sup>2</sup>, la branche deux-roues du CNPA<sup>3</sup> et l'association Club 14 pour leur annoncer l'exclusion des deux-roues motorisés de la procédure des Véhicules Endommagés (VE).

Madame Michèle Merli a su entendre nos arguments, reconnaissant que le manque de concertation avec les usagers avait conduit les pouvoirs publics à mettre en place une « usine à gaz » inacceptable en l'état.

A l'avenir, la déléguée s'est engagée à faire de la concertation un véritable « principe de gouvernance ». Ainsi, plus aucun texte impactant les usagers de deux-roues motorisés ne sera publié sans que l'avis de leurs représentants n'ait été préalablement recueilli.

Cette nouvelle approche sera mise en œuvre dès le mois d'avril avec la mise en place de plusieurs groupes de travail dont l'objectif est d'améliorer efficacement et intelligemment la sécurité des conducteurs de deux-roues, qui paient un lourd tribut à l'insécurité routière. Remontée de files, loi des 100 chevaux, ouverture des couloirs de bus mais aussi contrôle technique ou respect des limitations de vitesse : tous les sujets seront traités, sans tabou, dans ce que la déléguée appelle d'ores et déjà un « grenelle du deux-roues motorisés ».

La FFM, la Mutuelle des Motards, la FFM, la branche deux-roues du CNPA et le Codever se félicitent du retrait de la procédure VE pour les deux-roues motorisés et de son allègement pour les automobiles. Ils se réjouissent également du changement de cap de la DSCR<sup>4</sup> qui semble avoir compris que l'amélioration de la sécurité des motards ne peut se faire sans eux.

### Contacts presse :

Pour la FFM, Philippe Leduncq 06.85.13.34.10

Pour la Mutuelle des Motards, Françoise Valigny 04.67.04.71.89

Pour la branche deux-roues du CNPA, Luc Forestier 06.07.22.15.85

Pour le Codever, Charles Péot 06.09.02.77.61

Pour la FFM, Jean-Pierre Moreau 02.97.24.86.92

<sup>1</sup> Fédération Française des Motards en Colère

<sup>2</sup> Fédération Française de Motocyclisme

<sup>3</sup> Conseil National des Professionnels de l'Automobile et du deux-roues

<sup>4</sup> Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières